Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA DROME

LORIOL VAL DE DROME

Val de Drôme
Communauté de Communes

CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

Coeur de Loriol

LORIOL SUR DROME

RAPPORT BILAN ANNUEL – EXERCICE 2016

CONTRAT DE VILLE
2015 - 2020

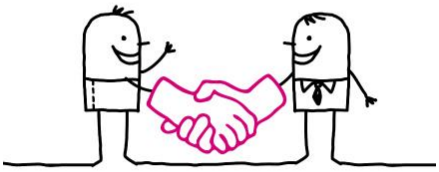

Coeur de Loriol

Introduction

Le Contrat de Ville
Le contrat de ville de la Communauté de Commune du Val de Drôme, signé le 1er Juillet 2015, définit les enjeux et les axes stratégiques pour le territoire prioritaire du « Cœur de Loriol » sur la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville est fondé sur 3 piliers thématiques
- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et emploi

Trois enjeux très fortement liés entre eux sont assignés au Contrat de la Communauté de Commune du Val de Drôme

1. Utiliser le Contrat de Ville comme un moyen de renforcer l'agencement des compétences locales et donner du sens à l'action
2. Lier accompagnement social et amélioration du cadre de vie
3. Réussir le maillage entre centre Ancien et secteur Seringa, et avec les quartiers environnants.

Le Contrat de Ville est disponible en téléchargement sur le lien suivant :
http://www.loriol.com/data/imce/documents/contrat_de_ville_loriol_sur_drome_signe.pdf

La géographie prioritaire
Le Contrat de Ville porte sur le quartier prioritaire du « Cœur de Loriol ».
La particularité de ce périmètre est d'intégrer le centre ancien de la ville Loriol et d'intégrer le projet Seringa, éco quartier et renouvellement urbain de la résidence de la Maladière.

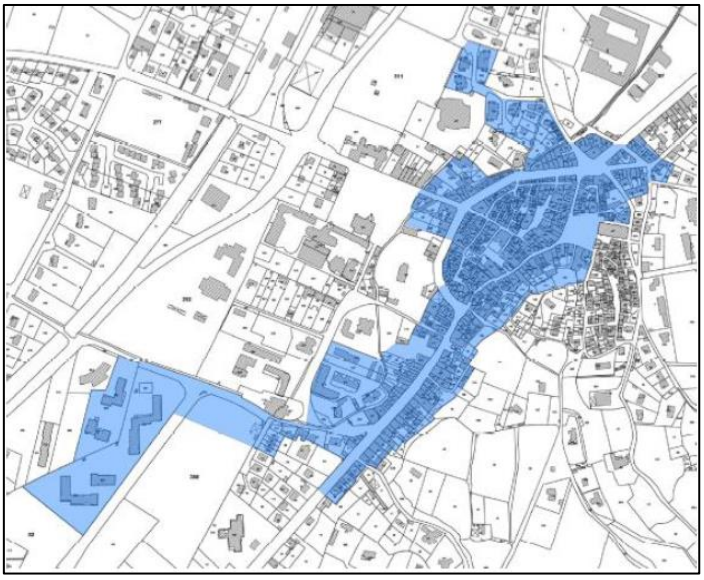

Objectif du présent rapport

Le rapport bilan annuel a pour objectif de dresser le bilan des actions menées en 2016, de faire un point sur la gouvernance du contrat de ville, la création du conseil citoyen ainsi que présenter les principales perspectives pour 2017.

Le rapport est diffusé à l'ensemble des partenaires du contrat de Ville y compris le conseil citoyen qui sera amené à émettre un avis.

I. La programmation 2016

1. Présentation de la programmation 2016

17 actions ont été déposées en 2016 dont 2 en appel à projet complémentaire pour 12 actions financées. Sur les 17 actions 2 actions sont des renouvellements. 1 action proposée au titre de la programmation 2016 a été financé dans le droit commun par la Ville de Loriol et DRAC.

Les 12 actions financées se répartissent de la manière suivante :

- 6 sont portées par des structures municipales (EPI, CCAS, Régie socioculturelle, Espace jeune, Ville de Loriol, Service de prévention spécialisée)
- 3 par des associations extérieures à Loriol (IVDD, EPE, Court-circuit)
- 1 par une association loriolaise (Jardins Familiaux)
- 1 par un partenaire signataire du contrat de Ville (Mission locale)
- 1 fiche projet ingénierie du contrat de ville (ETAT-Ville-DAH).

PILIER COHESION SOCIALE	**6**
- Parentalité	2
- Alphabétisation	1
- Promotion de l'alimentation	1
- Lien social	1
- Citoyenneté	1
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	**3**
- Création d'entreprise	1
- Insertion professionnelles des jeunes	1
- Aide au permis	1
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	**2**
- Restructuration jardins familiaux	1
- Démarche participative Parc Gaillard	1
INGENIERIE CONTRAT DE VILLE	**1**
Total	**12**

L'ensemble 12 des actions ont été réalisées sur l'année 2016.

On constate que le pilier cohésion sociale est très développé en raison du nombre de thématiques qu'il traite.

Le pilier cadre de vie et renouvellement est le moins développé dans la programmation. Il est à noter que la commune mène avec le bailleur social Drôme Aménagement Habitat un projet de renouvellement urbain sur le quartier d'habitat social de la Maladière.

Les structures municipales sont porteuses de 6 actions dans la programmation 2016. En revanche seule 1 action a été portée par une association loriolaise.

Enfin, 1 seule action porte sur un projet d'investissement.

Répartition des crédits en 2016
Cf. ANNEXE 1 : Tableau de synthèse programmation 2016

2. Deux actions significatives du Contrat de Ville

Jeune Citoyen Mobile, service de prévention spécialisée de la commune de Loriol.

Rappel du contexte : le service de prévention avec les concours des partenaires du Contrat de Ville pointent que la mobilité reste un réel frein à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes loriolais, principalement pour des raisons financières liées à l'obtention du permis de conduire ou du BSR. En parallèle, il existe sur le territoire de l'intercommunalité (CCVD) un dispositif d'aide au financement du permis de conduire, appelé « bourse au permis ». Le service de prévention spécialisée a constaté que cette aide n'était pas accessible aux jeunes loriolais car elle n'intervenait qu'après l'obtention du code de la route et qu'il faillait pour les jeunes financer cette première partie. Les objectifs de l'action visent à proposer un soutien complémentaire au dispositif de la CCVD. En échange d'actions bénévoles au sein d'association locales, les jeunes loriolais du quartier prioritaire perçoivent une aide financière pour payer une partie du code de la route ou du BSR (la « bourse au permis » est seulement orientée sur le permis de conduire).
L'action prévoyait ainsi l'accompagnement de 8 jeunes dans leurs actions de bénévolats auprès de deux associations préalablement identifiées : Besoins de la Vie Courante et les Restos du Cœur. Dès le départ, le service de prévention prévoit d'accompagner physiquement les jeunes dans leurs actions et dans la passation vers le dispositif de droit commun de la CCVD.

Le démarrage de l'action a été tardif pour débuter en septembre 2016. Le service de prévention spécialisée avait initialement prévu des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée avec l'association besoin de la Vie Courante et des actions des bénévolats au sein de Restos du cœur. L'action a dû réadapter car la première association n'avait pas chantier à proposer et la seconde pas de besoin de bénévoles. Le service de prévention a donc ouvert largement le projet à toutes les associations loriolaises par une forte communication (Mail, Facebook, bouche-à-oreille).
Une visite préalable permettait, au besoin et au possible, pour les associations de rencontrer les jeunes.
Au total, 7 jeunes ont participé à l'action et ont effectué leurs heures de bénévolat dans 8 associations ou structures municipales pour un total de 175 heures. Les associations et structures locales ont salué le projet si bien que des demandes émanent déjà pour l'année 2017. Tous les jeunes ont par la suite intégré la « bourse aux permis ». Une jeune a poursuivi le bénévolat dans les associations et structures initiales, au-delà des heures obligatoires. Une jeune a trouvé un contrat court au sein du CCAS de Loriol et la mairie de Loriol. Deux jeunes ont pu valoriser leurs expériences en s'exprimant sur des médias locaux et nationaux (Radio Saint-Ferréol et le journal La Croix).
Alors que le projet permettait également de financer le BSR, la totalité des jeunes ont opté pour l'obtention du code de la route.

Le service de prévention spécialisée est devenu « guichet » local du dispositif de « bourse au permis » de la CCVD. Il a ainsi pu faire remonter des difficultés des jeunes sur l'obtention de l'aide, sur les obligations à respecter notamment sur la nécessité de ne pas être inscrit dans une auto-école avant la demande de « bourse au permis ».Et enfin la difficulté de certains jeunes à trouver par eux-mêmes des associations pour les accueillir. Les échanges entre le service de Prévention et la CCVD a permis la réadaptation des supports de communication à destinations des bénéficiaires mais aussi des partenaires de l'action.

Le service de prévention a trouvé dans ce projet une continuité de ses missions et un moyen d'impliquer les jeunes loriolais du QPV dans la vie de leur commune, en instaurant un cadre adaptable et réactif aux demandes du territoire. Le projet a cependant demandé un investissement et une réactivité très forte aux deux éducatrices de prévention spécialisée, dépassant les prévisions.

Le résultat est au rendez-vous, l'action a non seulement agit en complémentarité avec le dispositif de « bourse au permis» mais aussi l'a amélioré en l'adaptant à la réalité de Loriol. Il s'est inscrit dans une logique de territoire en créant des liens avec les associations et structures locales (création de convention tripartite). Et enfin, il a permis aux jeunes d'avoir une expérience professionnelle et sociale significative en plus de répondre à leurs difficultés de mobilité.

Mangeons bien, mangeons sain, mangeons local, association Court-circuit

Court-circuit est un acteur de terrain au service de l'alimentation et l'agriculture locale mais pas seulement.
Faire intervenir une association comme Court-circuit sur le territoire du Contrat de Ville a d'abord posé question. Comment l'agriculture et l'alimentation vont permettre de répondre aux nombreuses difficultés du quartier prioritaire ?
Un premier élément de réponse concerne la méthodologie d'intervention de l'association. Elle se caractérise par la proximité, « aller vers » tous les publics, en privilégiant une approche de terrain.
Un second élément est celui de l'expérience, du vécu des habitants sur la question de l'alimentation, en privilégiant une posture de non jugement. Elle permet l'expression de tous et l'instauration d'une relation non culpabilisante.
Une troisième point est le caractère adaptable de la méthodologie, non figée dans ses formes (ateliers, rencontres informelles) et dans les temps (journée, soirs, et week-end).
Enfin le dernier élément de la méthodologie est celui du « prétexte ». L'alimentation et l'agriculture comme prétexte à évoquer des sujets plus prioritaires comme la santé, les difficultés économiques, le manque de lien social ou encore la parentalité.

C'est donc tout naturellement, que l'association a arpenté les rues du quartier prioritaire rencontrant tour à tour l'ensemble des acteurs de la commune, y compris les associations et les habitants. Si bien qu'aujourd'hui, l'association n'est plus à présenter. Un lien s'est créé avec le territoire dès cette première année d'exercice.

Quelques projets illustrant l'action :
La journée cuisine et cueillette du 23 novembre
Le travail de lien avec les jardins familiaux et les jardins partagés
Accompagnement de l'épicerie sociale
Travail avec la crèche de Loriol
Sensibilisation des jeunes suivis par le service de prévention
Intervention dans les écoles et auprès du Conseil Municipal des Enfants

3. Perspectives d'évolution de la programmation

1. Programmation et droit commun

3 actions présentées au titre de la programmation 2016 étaient complémentaires ou en lien direct avec un dispositif de droit commun.

- L'action « Créa 'café » portée par l'association Initiative Vallée de Drôme et Diois en lien avec l'accompagnement aux créateurs d'entreprise de la CCVD

- L'action « Jeunes citoyens mobiles » portée par le service de prévention spécialisée en lien avec le projet de bourse au permis mis en place par la CCVD.

- L'action « alphabétisation » portée par la Régie municipale du secteur socio-culturelle.

Ces actions ont donné lieu à des discussions pour leur passage dans le droit commun.

2. Appel à projets 2017 et Perspectives d'évolution

Les critères d'éligibilité réaffirmés par la commune et ses partenaires.

Cf. ANNEXE 2 : appel à projet 2017

II. Les dispositifs connexes au contrat de Ville

1. Les actions de gestion urbaine de proximité et TFPB

La loi de finances 2015 impose le rattachement de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au contrat de ville dont l'amélioration des conditions de vie des habitants des QPV est un objectif fort.
Ainsi, l'abattement de 30% sur la base d'imposition pour les logements sociaux situés dans les QPV permet aux bailleurs sociaux de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

Cet abattement concerne 2 bailleurs sur le quartier prioritaire du « Cœur de Loriol » : Drôme Aménagement Habitat (DAH) et Pluralis

Cet abattement correspond :
- Drôme Aménagement Habitat à 36 000 €
- Pluralis à 6000 €.

Des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées en 2015 suite à un « diagnostic en marchant » réalisé conjointement avec les bailleurs concernés, les services de l'ETAT et la ville de Loriol.

Ainsi 2 conventions pour la période 2016-2018 identifient les principaux dysfonctionnements, les principales démarches de GUP et déclinent les priorités d'actions et les actions des bailleurs pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et du quartier.

Actions de suivis GUP ou TFPB en 2016

Le bailleur DAH :
- *6 Avril 2016*
- *7 décembre 2016*

Globalement la mobilisation des locataires est difficile sur les sites du bailleur DAH. Très bonne mobilisation des partenaires.
Chaque mois, une visite est organisée entre les services techniques, le bailleur et l'agent de développement social urbain dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et le suivi des travaux de l'Eco quartier.

Le bailleur Pluralis :

- *7 décembre 2016*

La rencontre fût le premier temps formel associant les locataires et les acteurs locaux. Au total 6 familles sur les 27 logements ont participé à ce temps d'échange.

2. Appel à projets et appel à candidatures 2016

Chaque année, la ville de Loriol est destinataire d'appels à projets/candidatures spécifiques du fait de son classement en géographie prioritaire.

- Appel à candidatures « médiation santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville » – Agence Régionale de Santé – non répondu

- Appel à projet jeunes pour les 11 / 25 ans - Caisse d'Allocations Familiales – aucun projet déposé.

- Appel à projets Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce – Etat – aucun projet déposé

- Appel à projet Fonds interministériel de prévention de la délinquance – Etat – aucun projet déposé

- Appel à projet Programme Régional d'intégration des populations immigrées – Etat – aucun projet déposé

III. La gouvernance

1. Les instances du contrat de Ville

a. Les comités de pilotage

1 comité de pilotage a été organisé au mois de Mars 2016 pour dresser le bilan des actions 2015 et valider la programmation de l'année 2016.

La composition du comité de pilotage :

Mme. Catherine JACQUOT	Adjointe au Maire de Loriol - Urbanisme
Mme Claudie AUBRY	CAF de la Drôme
M. James GUERIN	Délégué Etat Préfecture de la Drôme
Mme. Isabelle VINCENT	Habitat et Urbanisme CCVD
M. Éric Goncalves	Gendarmerie de Loriol
Mme. Stéphanie Astier	Education Nationale
Mme. Brigitte Vitry	Agence régionale de Santé
Mme. Sophie Biraud	DRAC
Mme. Marie-Madeleine KOELSCH	DDCS déléguée aux droits des femmes
Mme. Béatrice Lombard	CAF de la Drôme
Mme. Marie-Pierre Duboeuf-Roussel	Département de la Drôme
M. Jordan Basileu	Ville de Loriol
Mme. Camille Perez	Ville de Loriol

Excusés : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DIRRECTE, la DDT, DAH, Caisse des dépôts et Consignation.

b. Les comités techniques

4 comités de techniques ont eu lieu en 2016

- Etude de la programmation déposée
- Rencontre des porteurs de projet
- Bilan intermédiaire des actions
- Bilan final des actions

Ces comités de techniques se composent :

- Délégué du Préfet, DDCS 26
- Conseillère en action sociale, CAF
- Chargé de mission de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Elue en charge du contrat du contrat de ville, ville de Loriol
- Responsable service Urbanisme, ville de Loriol
- Agent de développement social et urbain, ville de Loriol

c. Les ateliers thématiques

La ville de Loriol a souhaité entretenir la dynamique partenariale engagée lors de la rédaction du Contrat de Ville ayant abouti à sa signature le 1er Juillet 2015 par la poursuite des ateliers thématiques.
Ces ateliers, temps fort de l'année 2016, ont permis de dresser un bilan des actions développées au cours de l'année 2015 et 2016 et de définir collectivement les priorités d'actions pour l'année 2017.

Ces ateliers ont porté sur les thématiques suivantes :

- Développement économique et emploi
- Centre-ville
- Cohésion sociale et réussite éducative
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique

L'appel à projets politique de la ville 2017 émanant des ateliers thématiques est en annexe du présent document.

2. Les partenariats

La communauté de communes du Val de Drôme (CCVD)

La compétence Politique de la Ville a été adoptée par les élus communautaires le 27 Septembre 2016.
La prise de compétence effective interviendra le 1er janvier 2017.
Cet engagement est primordial étant donnée l'importance de la complémentarité à trouver avec la CCVD sur les objectifs du contrat de ville, en particulier concernant le développement économique et l'emploi.
2016 a été l'année de la mobilisation des services de l'intercommunalité : service Petite enfance ; Action sociale ; Service Economie …

3. Préconisation sur la gouvernance

La gouvernance du Contrat de ville fait référence à l'organisation mise en place pour assurer son pilotage (politique et technique), les relations entre les partenaires et son animation.

Dans le cadre de la prise de compétence Politique de la Ville par la Communauté de Commune du Val de Drôme, l'année 2017 doit permettre un rapprochement, déjà amorcé, des agents intercommunaux sur le Contrat de Ville « Cœur de Loriol » par la désignation d'un référent technique ainsi qu'un référent politique. La communauté de communes du Val de Drôme jusque-là peu présente dans les comités, de pilotage et techniques, devra y être intégrée et trouver sa place.

Cet enjeu renvoie également à la nécessité de communiquer plus activement sur le Contrat de Ville auprès des élus loriolais et désormais auprès des élus de l'intercommunalité.

Dans la gouvernance du Contrat de Ville, on constate une différence entre les partenaires financeurs et les partenaires signataires du Contrat de Ville. Pour les comités techniques, on observe une bonne concertation des partenaires financeurs mais encore une trop faible participation des partenaires signataires. Il en va de même pour les comités de pilotage où la meilleure mobilisation de l'ensemble des partenaires constitue un enjeu important.

Les temps d'ateliers thématiques sont à pérenniser comme temps mobilisateur de l'ensemble des acteurs locaux, intervenants/porteurs d'actions et financeurs. Ces temps forts participent à la co-construction des priorités pour la programmation suivante.

Le conseil citoyen en tant que nouvelle instance devra également être intégré à ces différentes instances dans le respect du cadre de référence des conseils citoyens et des règles qu'il se sera lui-même fixées.

Enfin, une équipe projet à consolider et à élargir notamment par des rapprochements nécessaires avec des structures municipales encore trop peu impliquées.

IV. La participation des habitants

1. Fonctionnement du conseil citoyen

a. Présentation du cadre légal (cf. cadre de référence des conseils citoyens)

Les conseils citoyens ont été instaurés dans le cadre de la **loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014**. Le conseil citoyen est une instance obligatoire pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville.

Le conseil citoyen est composé de deux collèges :

- d'une part d'habitants dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et représentatif de la population

- d'autre part de représentants des associations et acteurs locaux.

Les missions générales :

1- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels

2- Permettre la co-construction des contrats de Ville. Participation des membres du conseil citoyen à toutes les étapes de la contractualisation, sur tous les volets qui la concernent et sur tous les dispositifs spécifiques
3- Stimuler et appuyer l'initiative citoyenne

Les membres du conseil citoyen sont associés à toutes les étapes du contrat de ville : élaboration, mise en œuvre, évaluation. A ce titre des membres participent aux comités de pilotage.

b. Rappel de la méthodologie

Méthodologie retenue par le groupe de travail

- Le mode de sélection retenu est l'appel à candidature volontaire pour les deux collèges.
- Ouverture de la participation à l'ensemble des associations loriolaises sans distinction sur l'objet social, adresse des membres ou encore le périmètre d'action.
- Les associations extérieures à Loriol œuvrant en faveur du périmètre du contrat de ville ou de sa population pourront faire partie du CC.
- Les commerçants, artisans, professions libérales du périmètre strict pourront être membre du conseil citoyen.
- Le personnel municipal vivant ou travaillant sur le périmètre pourra aussi faire partie du conseil citoyen.

La mise en place du conseil citoyen s'est déroulée en deux étapes.

- Une première étape d'appel à candidature volontaire du mois de Mai à Juin, ponctuée d'une réunion d'information permettra de présenter la démarche et de recueillir des premières candidatures. Les premiers candidats ont été mobilisés pour accompagner la seconde étape de mobilisation.
- Une seconde étape de mobilisation en septembre par le renouvellement de l'appel à candidature, ponctué d'une réunion publique de lancement du conseil citoyen.

Lancement du conseil citoyen le 18 Octobre 2016
1er rencontre de travail du conseil citoyen le 30 Novembre 2016

	ETAPE 1	
29/02/2016	Groupe de travail Ville	1er temps de sensibilisation des techniciens
25/04/2016	Présentation en exécutif	1er temps de présentation aux élus
28/04/2016	Participation Réunion CRDSU	Participation avec élue référente
10/05/2016	Groupe de travail interne Ville - spécifique conseil citoyen	définition plan de communication et grands principes
Juin	Lancement communication (revue municipale, appel à candidature…) Boitage sur périmètre + installation boite réponse dans 4 lieux + guide pratique pour le personnel communal et partenaires	
15/06/2016	Balade contrat de ville	3 balades organisées / 21 participants
28/06/2016	1er Réunion d'information	10 participants
	ETAPE 2	
Eté 2016	Poursuite de l'appel à candidature volontaire	27 personnes intéressées au total

03/09/2016	Forum des Associations	Création d'un stand
29/09/2016	Balade contrat de ville, spécial conseil citoyen	5 participants
18/10/2016	Lancement conseil citoyen : première réunion	Présence de l'élue référente
30/11/2016	1er Rencontre de travail	Réflexion sur règlement intérieur et priorités d'actions du conseil citoyen

Cf. ANNEXE 3 : plaquette de présentation du conseil citoyen

c. Composition de l'instance

Les membres de l'instance

Collège habitants : 10 dont 4 femmes et 6 hommes
Collège acteurs locaux : 3 association ; 1 profession libérale ; 1 structure municipale

La liste des membres n'a pas été déposée en Préfecture.

d. Préconisation sur la participation des habitants

Le conseil citoyen en tant que nouvelle instance devra nécessairement prendre le temps, de comprendre les enjeux du Contrat de Ville, définir ses priorités d'actions, définir son mode d'organisation interne et sa communication vers le territoire et les habitants du quartier prioritaire.
La tentation est grande de confier à cette instance l'ensemble des questions relatives à la « participation des habitants ».
Le conseil citoyen ne doit pas être le seule groupe auquel bénéficient les actions et les attentions du contrat de Ville. Il est une instance relais, en construction, qui ne saurait être représentative de tous les habitants du QPV.
Ainsi, les actions des partenaires, qu'il soit porteur de projet, collectivités ou financeurs, devront ouvrir cette « participation » à tous, en contribuant à fédérer des groupes d'habitants divers du quartier prioritaire et les orientant vers le conseil citoyen le cas échéant.

ANNEXE 1. Tableau de synthèse programmation 2016
ANNEXE 2. Appel à projets 2017
ANNEXE 3. Plaquette présentation conseil citoyen

ANNEXE 1. Tableau de synthèse programmation 2016

CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2016

N°	PORTEURS	TITRE DU PROJET	Territoire	Action nouvelle ou Renouvel	Coût prévisionnel de l'action	Montant demandé contrat de ville	SUBVENTIONS CTVIL						
							COMMUNE	ETAT	REGION	Caisse des Dépots	DAH	ETAT DRAC	CAF
1	EPI LiLo	Accompagnement des enfants et des parents à l'utilisation d'Internet et des écrans, en partenariat avec l'école maternelle JJRousseau	CŒUR DE LORIOL	N	2 305	1 000	1 305						1 000
2	IVDD	DETECTION ET ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS D'ACTIVITE	CŒUR DE LORIOL	N	24 400	10 000		5 000		5 000			
3	L'ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	LE CAFE DES PARENT DE 6è "MON ENFANT DEVIENT UN ADOLESCENT", en partenarial avec le collège D. Faucher	CŒUR DE LORIOL	N	2 900	2 900		1 400					1 500
4	COMMUNE service prévention	JEUNES CITOYENS MOBILES : AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE EN ECHANGE D'UN ENGAGEMENT CITOYEN	CŒUR DE LORIOL	N	5 158	1 850		1 850					
5	COMMUNE Régie socioculturelle	ALPHABETISATION : formation des bénévoles	CŒUR DE LORIOL	N	2 000	1 000	1 000	1 000					
6	MISSION LOCALE	Connaissance de l'environnement social, économique et institutionnel proche du quartier prioritaire de la ville de Loriol	CŒUR DE LORIOL	N	4 948	3 950		3 950					
7	COMMUNE-CCAS	AMENAGEMENT JARDINS FAMILIAUX TRANCHE 2 : Remplacement de la seconde partie des cabanes - Construction de l'abri collectif - Finition cheminements	CŒUR DE LORIOL	R	82 419	20 000	62 419		20 000				
8	REGIE SOCIOCULTURELLE	SPORT ET CITOYENNETE, projet monté avec l'Espace Jeunes	CŒUR DE LORIOL	N	8 430	3 410	5 020	3 410					
9	Court-circuit	Une reprise en main citoyenne de l'économie alimentaire	CŒUR DE LORIOL	N	10 200	5 000		5 000					
10	Ville	Poste agent de développement social et urbain	CŒUR DE LORIOL	R	25 117		8 413				8 413		
11	Ville	Projets participatifs	CŒUR DE LORIOL	N	5 106	3 390	1 716	3 390					
12	JARDINS FAMILIAUX (programmation complémentaire)	Inaugutaion des jardins Familiaux	CŒUR DE LORIOL	N	2 400	1 700		1 200					
Total					175 383		79 873	26 200	20 000	5 000	8 413	588	2 500
				rappel enveloppe 2015			64 806	18 700	25 500	3 000			

ANNEXE 2 : Appel à projets 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA DROME

LORIOL VAL DE DROME

Val de Drôme
Communauté de Communes

CONTRAT DE VILLE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

Coeur de Loriol

LORIOL SUR DROME

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2017

CONTRAT DE VILLE
2015 - 2020

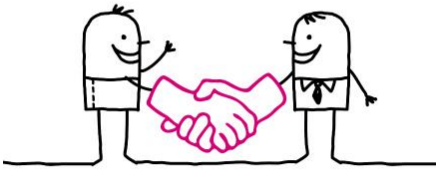

Coeur de Loriol

I. Cadre général

Le Contrat de Ville
Le contrat de ville de Loriol-sur-Drôme, signé le 1er Juillet 2015, définit les enjeux et les axes stratégiques pour le territoire prioritaire du « cœur de Loriol » sur la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville est fondé sur 3 piliers thématiques

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et emploi

La géographie prioritaire
Le Contrat de Ville porte sur le quartier prioritaire du « Cœur de Loriol ».
La particularité de ce périmètre est d'intégrer le centre ancien de la ville Loriol et d'intégrer le projet Seringa, écoquartier et renouvellement urbain de la résidence de la Maladière.

Ci-dessous le périmètre.

II. L'appel à projets 2017

Dans le contexte du Contrat de Ville et en lien avec les priorités définies au niveau local, un appel à projets est lancé pour 2017, en s'appuyant sur les ateliers Contrat de Ville.

Ateliers contrat de ville
La ville de Loriol a souhaité entretenir la dynamique partenariale engagée lors de la rédaction du Contrat de Ville ayant abouti à sa signature le 1er Juillet 2015 par la poursuite des ateliers thématiques.
Ces ateliers, temps fort de l'année 2016, ont permis de dresser un bilan des actions développées au cours de l'année 2015 et 2016 et de définir collectivement les priorités d'actions pour l'année 2017.

Ces ateliers ont porté sur les thématiques suivantes :

- Développement économique et emploi
- Centre-ville
- Cohésion sociale et réussite éducative
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique

L'ensemble des comptes rendus sont disponibles sur le site de la ville de Loriol.

Priorité d'actions pour 2017
Le Contrat de Ville est le document de référence qui fixe les engagements des partenaires sur la période 2015-2020.
Toutefois la ville de Loriol souhaite sur la base des discussions émanant des ateliers thématiques 2016 définir ses priorités d'actions pour l'année 2017 :

Développement économique et l'emploi

1- Renforcer la mobilité des personnes en insertion professionnelle par la structuration d'une plateforme de mobilité et l'adaptation de la flotte de véhicule de l'association 07/26 disponible sur son territoire.

2- Valoriser les locaux commerciaux vacants pour permettre leur relocation et mettre en valeur les vitrines vides sans potentiels de relocation, en partenariat avec les acteurs locaux et plus particulièrement l'association de commerçants.

3- Création d'un forum pour l'emploi

Cohésion sociale et réussite éducative

1- Soutenir l'accompagnement des publics fragiles par la mise en place d'une action du type « écrivain public » sur la dimension sociale et juridique en lien avec les structures loriolaises.

2- Création de permanences liées aux questions de violences conjugales et aide aux victimes en lien avec les structures sociales.

3- Pérenniser les actions d'aide à la parentalité sur la base des besoins des populations du quartier prioritaire.

4- Soutenir et encourager les associations, notamment sportives, œuvrant pour la mixité sociale et le renforcement de la pratique sportive féminine.

Cadre de vie et renouvellement urbain

1- Soutien à des actions d'embellissement de l'espace public, des vitrines commerciales, pieds d'immeubles, favorisant l'implication des habitants et des associations loriolaises.

2- Développer une démarche permettant de créer du lien social entre les habitants du quartier prioritaire par une approche patrimoniale et culturelle, permettant également de travailler sur les représentations de l'espace et le maillage entre le centre ancien et le projet Seringa.

3- Soutien aux actions de sensibilisation et de mobilisation à l'amélioration du cadre de vie (propreté, tri…)

Programmes spécifiques politiques de la Ville
Le présent appel à projets concerne la programmation Contrat de ville 2017 et inclut les dispositifs de l'Etat suivants :

Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera mobilisable sur les axes suivants :

- Axe 1 : Les actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

- Axe 2 : Les actions pour l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) sera mobilisable pour les actions répondant aux axes suivants :

- Axe 1 : Apprentissage de la langue française
- Axe 2 : Apprentissage des valeurs de la République et de la société française
- Axe 3 : Accompagnement global des étrangers vers un accès effectif aux droits.

Appels à projets
Chaque année, la ville de Loriol est destinataire d'appels à projets spécifiques du fait de son classement en géographie prioritaire.
Ces appels à projets sont susceptibles d'intéresser les porteurs tout au long de l'année 2017.

III. Les conditions d'éligibilité

Les bénéficiaires
L'appel à projets Politique de la Ville 2017 s'adresse à tous les porteurs de projets, quelle que soit leur structure juridique : associations Loi 1901, établissements publics ou collectivités locales.

Actions éligibles
Pour être éligible, les projets doivent :

- S'inscrire dans les objectifs opérationnels du Contrat de Ville.
- Bénéficier prioritairement et majoritairement aux habitants du quartier prioritaire du Cœur de Loriol.
- Ne pas rentrer en concurrence avec un organisme et une action de droit commun
- Porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement global de la structure porteuse du projet
- Expliciter clairement les critères d'évaluation au regard des objectifs et mesurer l'impact de l'action sur le territoire et les habitants concernés.
- Se dérouler entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 2017.

La ville de Loriol et ses partenaires seront particulièrement attentifs aux critères suivants :

- Concertation du projet avec les acteurs locaux et plus particulièrement avec les structures municipales, associations locales et les habitants.
- Implication et participation directe des bénéficiaires dans l'action
- Cohérence avec les dispositifs de droit commun
- La pérennisation de l'action dans le temps via un basculement du financement dans le droit commun.

Evaluation
L'évaluation constitue un axe primordiale de la conduite de l'action, tant pour les publics bénéficiaires que pour les partenaires du Contrat de Ville.
Une attention particulière sera portée aux résultats de chaque action, à son impact sur le territoire et les habitants concernés.
Aussi chaque porteur s'engage à expliciter le plus clairement possible les indicateurs d'évaluation de l'action.
Pour le cas où une action serait complémentaire ou en lien direct avec un dispositif de droit commun, le porteur s'engage à associer étroitement, de l'élaboration à l'évaluation de l'action, l'organisme en question.

Enfin, le porteur s'engage à fournir lors du bilan final de l'action des préconisations pour l'adaptation ou le passage définitif de l'action dans le droit commun.

IV. Instruction des dossiers

Dossier de demande de subvention
Le dossier de demande de subvention CERFA n°12156*03 est disponible sur le site de la ville et celui du CGET.
Le dossier est à retourner au service urbanisme de la ville de Loriol qui est le premier point d'entrée pour les porteurs.
Les porteurs sont invités en plus du dossier CERFA à fournir tous les documents utiles à l'étude de leur demande de subvention (action détaillée, rapport d'activité,…)

Aide au montage du dossier
Tous les porteurs, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement d'action, sont invités à prendre contact avec M. Basileu Jordan, agent de développement en charge du contrat de ville de Loriol, pour un premier échange et/ou un accompagnement dans leur démarche de candidature.

Contact :

BASILEU Jordan
jordanbasileu@loriol.com
04.75.61.63.76
Mairie de Loriol
3 bis Grand Rue – 26270 Loriol-sur-Drôme.

Etude des dossiers
Dans le cadre de l'instruction des dossiers déposés plusieurs porteurs seront invités à rencontrer le collectif de financeurs afin d'échanger sur les actions.
L'ensemble des dossiers sera débattu en comité technique avec les partenaires financeurs du contrat de ville.

Les actions retenues au titre de la programmation 2017 feront l'objet d'une notification d'attribution de subvention.
Par ailleurs le porteur retenu s'engage à :

- Informer régulièrement la Ville du suivi du projet (réalisation, avancée, modifications, annulation, report…).
- organiser un temps fort de l'action, afin de communiquer sur l'avancée l'action en présence des Elus de la Ville de Loriol et des partenaires financiers de l'action.
- Participer activement aux rencontres liées au Contrat de Ville et aux bilans intermédiaires et finaux de l'action.

Les porteurs non retenus au titre de la programmation 2017 recevront une réponse argumentée de la Ville de Loriol.
Les actions déposées pourront faire l'objet de nouvelles études dans le cas de crédits complémentaires émanant d'un partenaire ou d'appels à projets susceptibles d'intéresser le porteur.
Calendrier

Lancement de l'appel à projet :	**8 Novembre 2016**
Date limite des dépôts des dossiers :	16 Janvier 2017
Instruction partagée des dossiers au fil de l'eau	
Comité de programmation final :	Février 2017

ANNEXE 3. Plaquette présentation conseil citoyen

Devenez Acteur du

Contrat de ville 2015 - 2020 Coeur de Loriol

LORIOL VAL DE DROME

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un Conseil Citoyen

Qu'est ce que c'est ?

Le conseil citoyen est un espace de dialogue ouvert aux habitants et acteurs socio-économiques (associations, commerçants et professionnels) du « coeur de Loriol ». Le conseil permet de recueillir l'avis des citoyens, de relayer leurs besoins et de faire des propositions sur les sujets qui concernent le centre ancien ou encore le projet Seringa.
Cette nouvelle instance est introduite par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014 relative à la mise en place des contrats de ville.

Pour quoi faire ?

Le conseil citoyen et ses futurs membres auront pour missions générales :

- Exprimer les besoins des habitants et usagers auprès des acteurs institutionnels
- Participer aux instances de pilotage du contrat de ville
- Réfléchir, proposer et agir en faveur du « Coeur de Loriol »

Concrètement, les futurs conseillers citoyens pourront s'intéresser à tous les sujets de la vie quotidienne qui préoccupent ou concernent la population du « coeur de Loriol » : habitat, éducation, santé, emploi, jeunesse, prévention, sécurité, culture, sport, solidarité, défense des droits économiques et sociaux.. Ils seront associés à toutes les étapes du suivi du contrat de ville. Ils seront le relais des habitants dans les instances de pilotage et ils auront pour objectif d'être un acteur de l'amélioration du cadre de vie en étant force de proposition.

RÉUNION D'INFORMATION
Mardi 28 juin à 18h30 - Maison Des Associations

Qui participe ?

Le conseil citoyen sera composé :

D'UN COLLÈGE D'HABITANTS

ET D'UN COLLÈGE D'ACTEURS LOCAUX
REGROUPANT ASSOCIATIONS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES, PARENTS D'ÉLÈVES...

Le mode de sélection retenu est le volontariat.
Pour participer, il faut :

- Soit être habitant du quartier prioritaire (cf. Périmètre du « Coeur de Loriol »)
- Soit faire partie d'une association oeuvrant sur le territoire de Loriol
- Soit être un acteur local au sens large exerçant son activité sur le « Coeur de Loriol »

Le périmètre « Coeur de Loriol »

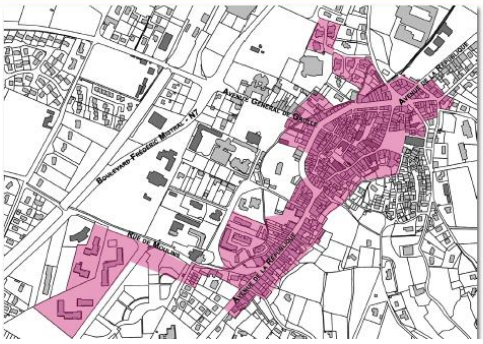

Comment participer ?

Si vous êtes volontaires ou intéressés, vous pouvez vous inscrire en retournant ce coupon réponse ci-après auprès de la Mairie, le CCAS, la Régie socio-culturelle.

Plus d'information : ww.loriol.com
Rubrique «Urbanisme» puis «Conseil Citoyen»

APPEL À CANDIDATURE

COUPON / RÉPONSE

INSCRIPTIONS à retourner
soit par La Poste à Mairie,
3 bis Grande Rue - 26270 Loriol-sur-Drôme
soit à déposer dans l'une des boites prévues à cet effet en Mairie, Médiathèque, CCAS et Régie Socioculturelle
ou par mail à : conseilcitoyen@loriol.com

Je suis HABITANT

NOM : .....
Prénom : .....
☐ Homme ☐ Femme
Téléphone : .....
Mail : .....
Adresse : .....
.....
.....
.....
Âge :
☐ - 25 ans
☐ de 25 à 50 ans
☐ + de 50 ans

Je suis ACTEUR LOCAL

☐ Artisan ☐ Commerçant
☐ Association ☐ Prof. Libérale
☐ Autre (préciser) :
NON de la structure : .....
NOM / Prénom : .....
☐ Homme ☐ Femme
Téléphone : .....
Mail : .....
Adresse : .....
.....
.....